



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Examen: Basse-Normandie

Question écrite n° 39672

Texte de la question

M Daniel Goulet rappelle à M le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports que, dans une question écrite n° 34026 du 7 décembre 1987, il avait appelé son attention sur l'insuffisance du nombre des inspecteurs du permis de conduire dans la région Basse-Normandie. Dans la réponse à cette question, il lui a précisé que le nombre de places attribuées aux auto-écoles de la circonscription Basse-Normandie s'élevait à 1,73 par dossier de première demande conformément à la moyenne nationale et que le recrutement d'une trentaine d'inspecteurs pourrait être organisé prochainement par concours. Il lui signale toutefois que ces chiffres ne prennent pas en compte le fait que le remplacement des inspecteurs absents pour maladie, stage de formation ou pour récupération d'heures supplémentaires n'est pas prévu dans la gestion des effectifs. Il lui précise d'autre part que le nombre de 1,73 places attribuées par première demande est insuffisant si l'on considère que le taux de réussite au permis de conduire avoisine les 50 p 100, ce qui nécessiterait, pour satisfaire la présentation de tous les élèves à l'examen, un taux s'approchant de 2 p 100. Il lui demande de bien vouloir lui donner son avis sur les deux problèmes ci-dessus soulevés, problèmes qui risquent de s'accroître avec l'extension de la conduite anticipée à l'ensemble du territoire prévue pour la fin de 1988.

Données clés

Auteur : [M. Goulet Daniel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39672

Rubrique : Permis de conduire

Ministère interrogé : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Ministère attributaire : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1817